

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'APT

MAIRIE
DE
CADENET
84160 Cadenet

Téléphone 04 90 68 13 26
Mail : accueil@mairiecadenet.fr

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de CADENET

N° 47/2025

Session du 7 juillet 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE 7 JUILLET

le Conseil Municipal de la Commune de CADENET s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juillet sous la présidence de M. Jean-Marc BRABANT

Date de la convocation : 30 juin 2025

Etaient présents : Mmes et Mrs : BRABANT, GAUDELET SANHADJI, LORIEDO, RAOUX JACQUEME, JAUBERT, BOISGARD BOUCHER, MANGANARO, BOY COURROUX, DE LAURENS DE LACENNE, JAUMARY, DUVAL, GRANGE, ALBERTINI, LEROY, RIPERT, SEVE, DEBIT, KHALIZOFF, CAUSSARIEU, SLAVICEK, VEVE,

Secrétaire de séance : Mme GRANGE Valérie

Absents :

Absents excusés : Mmes et M : MARTIN ; BERGE ; MICHAUX ; SCHOFFIT ; LAVOREL ; BASTIE

Procurations :

M.MARTIN	a donné procuration à	Mme RAOUX JACQUEME
Mme. BERGE	a donné procuration à	M. CAUSSARIEU
Mme. MICHAUX	a donné procuration à	M. VEVE
M. SCHOFFIT	a donné procuration à	M. MANGANARO
Mme. LAVOREL	a donné procuration à	M. BRABANT
Mme. BASTIE	a donné procuration à	M. RIPERT

ACQUISITION DE DEUX PARCELLES AGRICOLES (E 528 ET E 1128) A LA SAFER

Monsieur JAUBERT, Adjoint à la Vie Economique, au Tourisme et à l'Environnement, rappelle à l'assemblée que par délibération n°33/2025 en date du 28 avril 2025 le Conseil Municipal approuvait l'acquisition de deux parcelles agricoles à la SAFER.

Il a été signalé des erreurs au niveau des surfaces annoncés.

La commune souhaite acheter deux parcelles privées, au lieu-dit PONT DE BOIS, afin de renforcer dans ce secteur la protection du foncier agricole.
Il s'agit d'une préemption en révision de prix. La commune s'engage à acquérir ces parcelles pour les remettre à bail à la famille LAROVERE.
Ces parcelles sont les suivantes :

Lieu-dit	Référence cadastrale	Surface	NR	Agri Bio
PONT DE BOIS	E 0528	13 a 90 ca	Terres	Non
PONT DE BOIS	E 1128	15 a 85 ca	Terres	Non

La superficie totale des parcelles est de 29 a 75 ca soit 2975 m².
Le prix de rétrocession se décompose de la façon suivante :
4200 € TTC prix de vente du foncier au profit de la SAFER
Environ 740 € de frais de notaire à prévoir en sus du prix de vente

Soit une opération financière totale d'environ : 4940 €.

**Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Abroge la délibération n°33/2025 en date du 28 avril 2025
- Décide l'acquisition desdites parcelles
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à cette vente.

Le Maire
Jean-Marc BRABANT



La Secrétaire de séance
Valérie GRANGE

